

MINISTÈRE DES AFFAIRES CIVIQUES ET DE L'IMMIGRATION

**P**LAN D'ACTION ONTARIEN  
**C**ONTRE  
**L**A VIOLENCE  
**F**AMILIALE

## M E S S A G E   D U   P R E M I E R   M I N I S T R E

Notre gouvernement est déterminé à protéger les femmes et les enfants contre la violence familiale. Nous estimons que les femmes et les enfants ont le droit de vivre dans un monde où la peur et la violence n'ont pas leur place. Une des premières mesures que j'ai prises en tant que premier ministre a été de demander à mon adjointe parlementaire, qui était alors Mme Laurel Broten, de consulter les intervenants de toute la province, afin d'élaborer une série de réformes visant à réduire la violence familiale.

Le 13 décembre 2004, j'ai eu le plaisir de me joindre à Mme Sandra Pupatello, ministre déléguée à la Condition féminine, pour annoncer le Plan d'action contre la violence familiale de notre gouvernement. Il s'agit d'un plan à long terme et exhaustif qui préconise une approche conjointe. Il établit un équilibre approprié entre la prévention de la violence faite aux femmes et l'amélioration des mécanismes de soutien destinés aux femmes et à leurs enfants, en cas de situation de violence. Il nous aide à changer les attitudes afin de prévenir en premier lieu la violence familiale. Il permet de renforcer les mesures préconisées par le système judiciaire face à la violence familiale.

Je suis fier de ce plan. Je suis également fier de toutes les personnes qui ont déployé des efforts inlassables pour le concevoir et de celles qui continuent de travailler sans relâche à sa mise en œuvre.

Tous les Ontariens et Ontariennes ont un rôle à jouer pour mettre un terme à la violence contre les femmes. Le succès de ce plan dépendra non seulement des efforts déployés par notre gouvernement, mais également de ceux des personnes qui sont aux premières lignes et qui aident les femmes et les enfants à contrer les effets néfastes de la violence familiale. Le succès de ce plan dépend de l'attitude de nos voisins, amis et familles et de celle des sociétés et des professionnels qui devront collaborer et déclarer d'une voix unie « Nous ne tolérerons pas la violence ».

Ce plan me tient à cœur, en tant que mari, père et premier ministre. C'est une mesure importante qui accordera un soutien aux femmes et aux enfants en cas de situation violente. C'est un pas en avant important qui permettra de prévenir ce type de violence, en premier lieu.

Grâce à votre aide, nous introduirons des changements réels et positifs.

Dalton McGuinty  
Premier ministre

2005

## AVANT-PROPOS

La violence familiale, c'est, tristement, un terme bien trop familier. L'entendre prononcer évoque des images horribles provenant des médias, des rapports choquants des tribunaux et, bien pire, les visages et les histoires personnelles de femmes qui en ont été victimes ou qui sont brutalement mortes aux mains d'un conjoint ou d'un partenaire.

Pour notre gouvernement, pour nos concitoyens, il s'agit d'une situation intolérable. Toutes les femmes ont le droit de vivre sans avoir peur. Tous les enfants méritent de grandir en n'étant pas menacés de violence au sein de leur foyer.

Le Plan d'action contre la violence familiale a été conçu par un Comité directeur interministériel présidé par Mme Sandra Pupatello, ministre déléguée à la Condition féminine, composé de 13 ministres et de l'ancienne adjointe parlementaire du premier ministre. Il inclut des conseils émanant d'une série de consultations avec des intervenants. Le fruit de ces consultations est une approche équilibrée et exhaustive adoptée par les ministères pour mieux protéger les femmes et les enfants, de nos jours, et réduire la violence familiale, à l'avenir.

Dans le cadre de ce plan d'action, notre vision consiste à veiller à ce que les femmes et leurs enfants ne vivent pas sous l'emprise de la peur ou sous la menace de la violence familiale. C'est une vision à long terme qui fera appel à de nombreux partenaires et qui prendra du temps pour arriver aux résultats souhaités, soit peut-être une génération.

Les travailleurs de première ligne, les organismes de counselling et les centres des femmes offrent des mécanismes de soutien vitaux aux femmes qui ont besoin d'aide. Le plan renforce ces soutiens communautaires primordiaux en accordant un financement supplémentaire aux services actuels, de même qu'un soutien pour de nouvelles initiatives. Nous renforçons également le système judiciaire pour mieux répondre aux agresseurs et mieux protéger les victimes par l'entremise des tribunaux.

Par ailleurs, nous mettons davantage l'accent sur l'amélioration de la formation destinée à tout un éventail de professionnels – dont les travailleurs des services d'urgence dans les hôpitaux, le personnel enseignant et les services de police – de même qu'aux voisins, amis et familles, pour qu'ils puissent reconnaître les premiers signes d'agression, intervenir rapidement et prendre des mesures pour protéger les femmes et leurs enfants.

Nous savons que si nous voulons réduire la violence familiale, nous devons changer les attitudes et les comportements qui font qu'il est possible, voire même acceptable, que les femmes soient agressées par les hommes qui sont les plus proches d'elles.

Cette année, nous lancerons une campagne novatrice pour nous attaquer à l'une des racines principales de la violence faite aux femmes. Nous motiverons les enfants âgés de huit à 14 ans pour qu'ils mettent fin aux stéréotypes sexuels et aux inégalités perçues, et pour les aider à acquérir les compétences sociales sur lesquelles sont basées des relations saines, libres de toute forme de violence. Cette campagne exhaustive mobilisera aussi les collectivités et les incitera à favoriser activement l'évolution des attitudes pour que notre société ne tolère plus, dans l'ensemble, la violence faite aux femmes et aux filles.

Il s'agit d'une toute nouvelle approche envers la violence familiale qui fait appel à la participation de tout un chacun, qu'il s'agisse des paliers de gouvernement, des sociétés, des professionnels, des voisins, des amis et des familles ou des collègues de travail, pour ne citer que quelques exemples. C'est en collaborant que nous pourrons mieux protéger et appuyer les femmes et les enfants, de nos jours, et réduire ainsi la violence familiale en Ontario, à long terme.

Notre gouvernement ne tolérera pas la violence familiale. Cependant, il est clair que nous ne pouvons pas vraiment être efficaces si toute la communauté n'en fait pas sa priorité. Nous devons faire sortir la violence familiale de l'ombre et la faire condamner au grand jour par le public.

Ensemble, nous pouvons changer la vie d'un grand nombre de personnes.

Dalton McGuinty  
Premier ministre

L'hon. Sandra Pupatello  
Ministre des Services sociaux et communautaires et ministre déléguée à la Condition féminine (présidente)

L'hon. Michael Bryant  
Procureur général



L'hon. Monte Kwinter  
Ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels

L'hon. Rick Bartolucci  
Ministre du Développement du Nord et des Mines

L'hon. Gerard Kennedy  
Ministre de l'Éducation

L'hon. John Gerretsen  
Ministre des Affaires municipales et du Logement

L'hon. George Smitherman  
Ministre de la Santé et des Soins de longue durée

L'hon. Steve Peters  
Ministre du Travail

L'hon. Mary Anne V. Chambers  
Ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse

L'hon. Mike Colle  
Ministre des Affaires civiques et de l'Immigration

L'hon. Madeleine Meilleur  
Ministre déléguée aux Affaires francophones

L'hon. David Caplan  
Ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique

L'hon. Chris Bentley  
Ministre de la Formation et des Collèges et Universités

L'hon. Gerry Phillips  
Ministre des Services gouvernementaux

Caroline Di Cocco  
Adjointe parlementaire du premier ministre

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

PRINCIPES

AMÉLIORER LES SERVICES COMMUNAUTAIRES D'AIDE AUX VICTIMES

DÉPISTER LES FEMMES ET LES ENFANTS À RISQUE ET INTERVENIR RAPIDEMENT

CHANGER LES ATTITUDES POUR PRÉVENIR LES ACTES DE VIOLENCE

RENFORCER L'INTERVENTION DU SYSTÈME JUDICIAIRE

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES EN FRANÇAIS

## 1. INTRODUCTION

La violence contre les femmes en Ontario est un problème grave et généralisé qui ne connaît pas de limites sociales. Le gouvernement McGuinty prend d'autres mesures pour protéger les femmes et leurs enfants en concevant un plan d'action à long terme qui s'attaque au problème de la violence familiale de façon coordonnée et exhaustive.

Le Plan d'action contre la violence familiale du gouvernement offre une approche équilibrée qui renforce les mécanismes de soutien communautaires afin de mieux protéger les victimes, qui met l'accent sur l'éducation publique, l'intervention précoce et des stratégies de prévention pour aider à réduire la violence familiale, qui renforce le système judiciaire et qui offre un meilleur accès aux services en français à la communauté francophone.

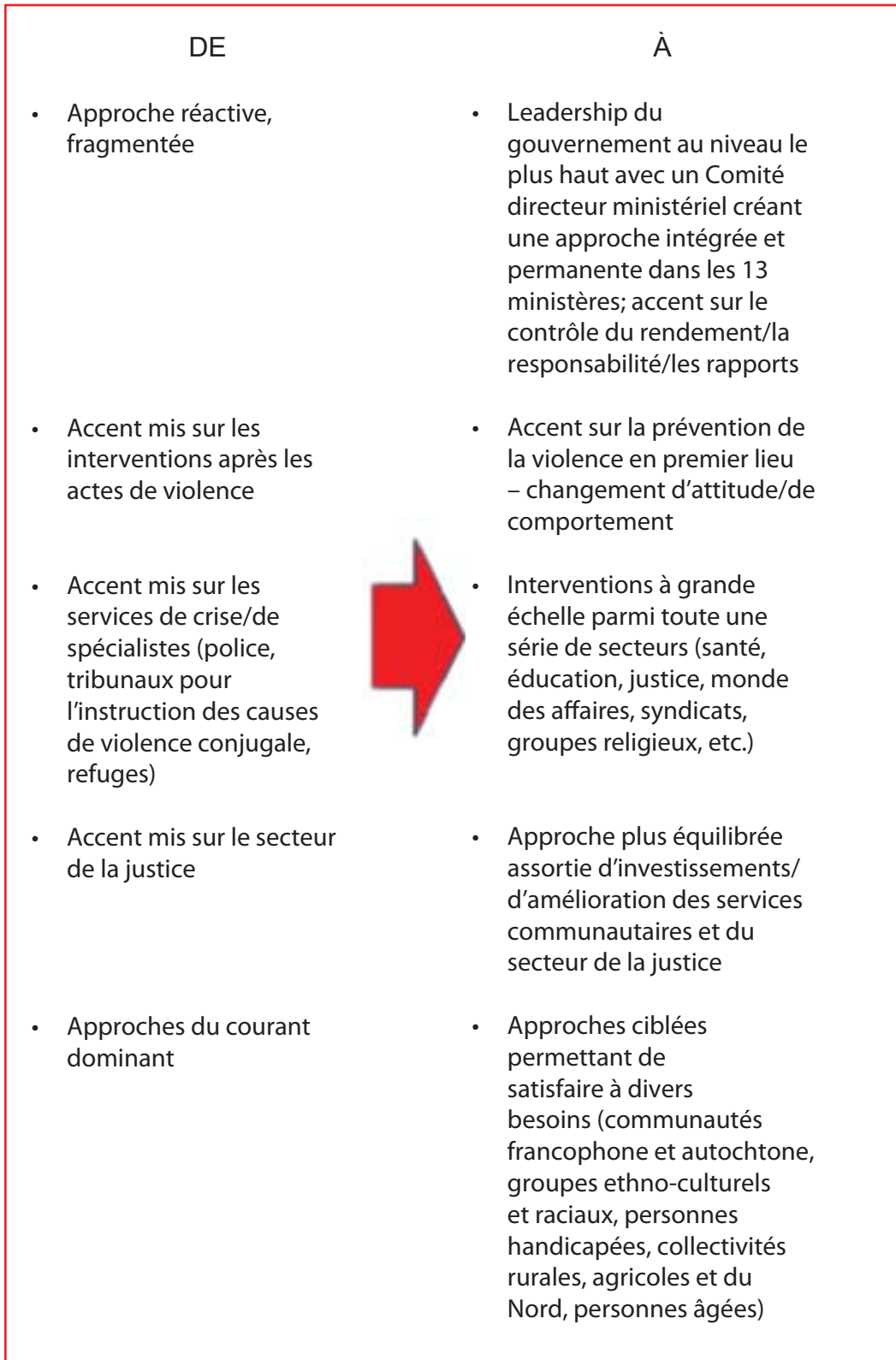
Le plan a été conçu à l'issue de consultations de grande envergure, organisées en 2004. Il reflète les commentaires des participants à 30 réunions sous forme de table ronde auxquelles ont participé 180 experts et représentants des intervenants, et à des réunions avec les travailleurs de première ligne. Les recommandations du Comité d'étude sur les décès dus à la violence familiale du coroner en chef ont également été prises en compte dans le cadre de l'élaboration du plan. Il fait appel à un plus grand éventail de partenaires, à la fois traditionnels et non traditionnels, qui seront chargés de s'attaquer de façon plus efficace au problème de la violence familiale.

Le plan quadriennal inclut ce qui suit :

- Une somme de 56 millions de dollars pour offrir un meilleur soutien communautaire aux victimes, notamment des services de consultation améliorés et de meilleurs mécanismes d'appui transitoire et de soutien au logement.
- Une somme de 5,9 millions de dollars réservée à la formation des travailleurs de première ligne, des professionnels, des voisins, des amis et des familles afin de reconnaître les premiers signes de la violence et d'aider les victimes à obtenir les renseignements et le soutien dont elles ont besoin.
- Une somme de 4,9 millions de dollars pour mener une campagne majeure de prévention et de sensibilisation du public afin de modifier les attitudes et de mobiliser les collectivités afin d'enrayer la violence avant qu'elle ne se produise.
- Des améliorations au système de justice criminelle et familiale afin de mieux protéger les femmes et leurs enfants et de tenir les agresseurs responsables de leur comportement violent.

Le plan cible également les programmes et les services qui satisfont aux besoins des femmes provenant de communautés diverses et vulnérables.

## T R A N S F O R M A T I O N





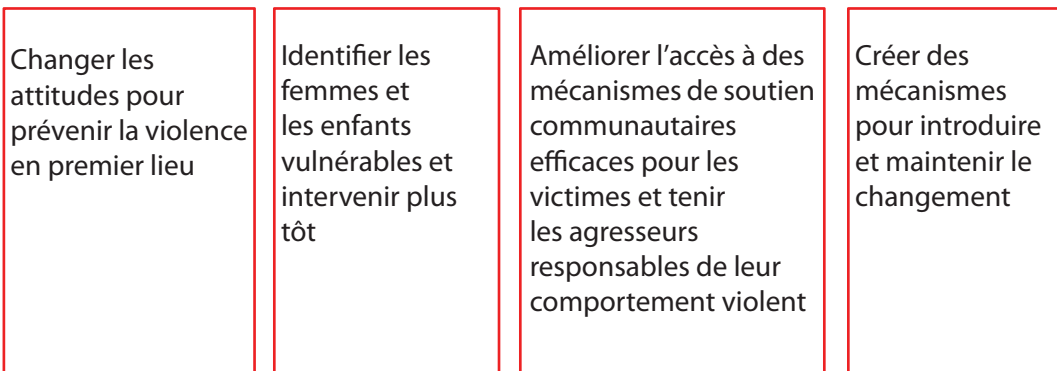
## PROGRÈS RÉELS ET MESURABLES

Ce plan d'action met en route le changement visant à assurer une meilleure sécurité pour les femmes de la province et leurs enfants. Durant le mandat de ce gouvernement, des progrès réels et mesurables peuvent être accomplis dans les domaines suivants :

- Meilleure sensibilisation aux signes avant-coureurs de la violence familiale et aux mesures qu'on peut prendre lorsqu'on les constate.
- Participation à l'échelle de la province à une campagne visant à aider les jeunes d'aujourd'hui à apprendre comment avoir des relations saines et égalitaires.
- Meilleur accès pour les femmes victimes de violence et leurs enfants à un continuum de mécanismes de soutien au sein de leurs collectivités, afin de les mettre en sécurité, de les guérir et de leur apprendre à vivre de façon autonome et productive.
- Amélioration des outils d'évaluation des risques pour aider les forces de police, les tribunaux et d'autres intervenants du système judiciaire à déterminer le risque que des agresseurs récidivent et à savoir comment protéger les victimes.
- Amélioration de la formation des professionnels des services de première ligne et des fournisseurs de services au sein des secteurs de la santé, de l'éducation, de la justice et des services sociaux, de même que des voisins, des amis et des familles de toute la province, afin de leur apprendre à reconnaître les signes de la violence familiale et d'aider les femmes à obtenir le soutien dont elles ont besoin.
- Initiatives ciblées destinées aux groupes qui sont plus vulnérables à la violence familiale ou pour lesquels l'accès aux mécanismes de soutien est restreint par des considérations d'ordre linguistique, géographique ou culturel ou par des handicaps.
- Amélioration de la coordination et de la responsabilité du système accompagnée d'une allocation efficace des ressources pour satisfaire aux besoins prioritaires.
- Accroissement des connaissances et du partage des connaissances sur les pratiques exemplaires, en s'appuyant sur les travaux de recherche et l'expérience en Ontario et dans le monde entier.

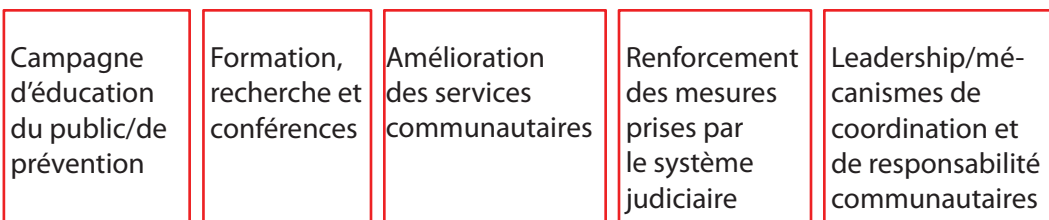
## Meilleure sécurité des femmes et de leurs enfants

### STRATÉGIES



← Amélioration de l'accès aux services en français et à des initiatives ciblées visant à répondre aux besoins uniques des personnes handicapées et âgées, des Autochtones, des groupes ethno-culturels et raciaux et des collectivités rurales, agricoles et du Nord →

### ACTIVITÉS CLÉS



## LEADERSHIP, COORDINATION ET CONTRÔLE

Il faut adopter une stratégie cohérente et multisectorielle pour s'attaquer au problème de la violence familiale. C'est la raison pour laquelle la mise en œuvre de ce plan d'action est :

- Dirigée, au plus haut niveau du gouvernement par un Comité directeur interministériel de la violence familiale, présidé par la ministre déléguée à la Condition féminine, incluant 13 ministres et l'adjointe parlementaire du premier ministre.
- Coordonnée au niveau opérationnel provincial au sein de toute une série de ministères par la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario (DGCFO), en collaboration avec un Comité des sous-ministres sur la condition féminine.
- Coordonnée au niveau communautaire par un renforcement des comités de coordination des services communautaires d'aide aux victimes de violence familiale.
- Appuyée par une étude externe des programmes et des services ministériels de lutte contre la violence faite aux femmes, afin d'assurer une efficacité et une efficience maximales.
- Contrôlée par le Comité directeur interministériel afin de connaître les résultats de tous les volets du plan d'action; ce contrôle s'accompagne d'une responsabilité publique au chapitre des progrès réalisés.

Le plan d'action témoigne de l'engagement du gouvernement au chapitre du problème de la violence familiale et souligne les domaines clés dans lesquels on prend des mesures à l'heure actuelle.

Il offre un cadre au sein duquel tous nos partenaires – et toute la population de l'Ontario – peuvent se rassembler pour défendre une cause commune.

Le chemin est encore long et difficile. Nous continuerons de consulter les intervenants. Nous continuerons de collaborer avec les communautés et nos partenaires. Nous maintiendrons notre engagement à ce propos. Le plan d'action permettra de donner une impulsion nouvelle à nos efforts et de réaliser notre vision, soit une province au sein de laquelle toutes les femmes et tous les enfants peuvent vivre sans violence dans leurs foyers et collectivités.

## 2. P R I N C I P E S

Le Plan d'action ontarien contre la violence familiale reflète les principes suivants.

### DROIT À LA SÉCURITÉ

Toutes les femmes ont le droit de vivre dans la sécurité et la dignité, sans avoir peur, sans être intimidées et sans subir d'actes de violence.

### ÉGALITÉ

Les racines de la violence contre les femmes sont sociétales et les solutions proviendront en fin de compte d'un changement des valeurs sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Bien que les femmes au Canada aient fait des progrès notables au cours des dernières décennies, les femmes et leurs enfants sont toujours les principales victimes de la violence familiale.

### LEADERSHIP PUBLIC

Le gouvernement doit jouer un rôle de leadership au plan de la protection, de l'intervention et de la prévention, en se servant des leviers législatifs et réglementaires et des leviers en matière de politiques, de programmes et de financement à sa disposition pour lutter contre la violence faite aux femmes.

### RESPONSABILITÉ COMMUNE

Nous partageons tous la responsabilité de protéger les femmes et les enfants qui sont vulnérables et de prévenir la violence en premier lieu. Nous ne pouvons pas détourner notre regard. Il faut établir des partenariats entre les paliers de gouvernement et au sein de ces derniers, les groupes de défense des intérêts, les sociétés, les fondations de bienfaisance, les organismes communautaires, les établissements éducatifs, les voisins, les amis et les familles et d'autres intervenants, afin d'améliorer la compréhension du public et d'aider à changer les attitudes et les comportements qui débouchent sur la violence faite aux femmes.

### RESPONSABILITÉ PERSONNELLE

Les agresseurs doivent être tenus responsables de leurs actes. La violence faite aux femmes va à l'encontre des valeurs de la province. Les agresseurs devraient bénéficier de programmes d'intervention efficaces afin de prévenir tout incident futur de violence familiale.

#### DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ D'ACCÈS

La diversité ethnique, linguistique, culturelle et géographique de l'Ontario exige des réponses ciblées et parfois uniques. Ce qui fonctionnera dans une grande ville ne conviendra peut-être pas à une région rurale ou du Nord. Si les programmes sont sensés joindre les femmes qui ne font pas partie du courant principal, ils doivent respecter les différences. Les femmes handicapées et sourdes ont des besoins spéciaux. Les femmes autochtones ont besoin de programmes qui reconnaissent leur culture et les problèmes propres à leurs collectivités. Les femmes francophones devraient bénéficier de services dans leur langue, conformément à la Loi sur les services en français.

#### INTERVENTION HOLISTIQUE

La violence faite aux femmes nécessite une intervention holistique. Il s'agit d'un problème social, d'un problème d'emploi, d'un problème de logement, d'un problème de services de garde d'enfants, d'un problème d'éducation, d'un problème de santé, d'un problème de sécurité communautaire, d'un problème de justice, et la liste est longue. La vie des femmes transcende les limites de compétence des programmes, des ministères, des organismes, des institutions ou des paliers de gouvernement. On doit coordonner les efforts entre les secteurs et au sein de ceux-ci pour créer un continuum intégré de mécanismes de soutien.

#### APPROCHE ÉQUILIBRÉE

Nous devons équilibrer les efforts visant à prévenir la violence, intervenir tôt, cerner les risques, tenir les agresseurs responsables et soutenir et protéger les victimes en présence d'actes de violence.

#### PROGRÈS MESURABLES AU FIL DU TEMPS

Il faut obtenir un engagement soutenu et à long terme du gouvernement et de ses partenaires pour mettre un terme à la violence contre les femmes. Il est important de surveiller ce qui fonctionne, d'évaluer les progrès accomplis et de continuer à améliorer la qualité et l'éventail des services offerts, compte tenu de l'expérience et des nouvelles connaissances.

### 3. AMÉLIORER LES SERVICES COMMUNAUTAIRES D'AIDE AUX VICTIMES

Le gouvernement prend des mesures pour offrir un financement stabilisé des services de base et pour élargir les mécanismes de soutien communautaires.

- Il faut offrir des services de counselling pour aider les victimes de violence familiale à traverser la crise immédiate et à résoudre les problèmes émotionnels connexes à plus long terme. Ce counselling aidera les femmes qui sont victimes de violence familiale à accroître leur sécurité, à prévenir la revictimisation et à prendre les mesures nécessaires pour reconstruire leur vie. Le financement annuel des services de counselling communautaire augmentera de 2,5 millions de dollars, dès 2005-2006. Cette augmentation permettra de réduire la longueur des listes d'attente et de pallier les lacunes en matière de services destinés à des groupes précis, grâce à une planification régionale des services. Ce financement s'ajoute à l'augmentation de trois pour cent du budget de fonctionnement introduite en 2004-2005.
- Le Programme d'appui transitoire et de soutien au logement aide les victimes de violence familiale à trouver un logement sûr et sécuritaire, des services de counselling, des mécanismes de soutien du revenu durant la formation professionnelle et d'autres services importants. Le gouvernement accorde un financement annuel supplémentaire de 3,5 millions de dollars en 2004-2005 à ce programme, afin qu'il puisse aider plus de 70 refuges pour femmes, foyers d'hébergement transitoire et organismes communautaires à offrir un soutien aux femmes et à leurs enfants. Par ailleurs, à compter de 2006-2007, un investissement supplémentaire de 1 million de dollars par année sera consenti pour améliorer ce programme, portant l'investissement annuel total à un maximum de 10,1 millions de dollars.
- Un investissement spécial de 2 millions de dollars en 2004-2005 pour réaménager les refuges pour les femmes et les foyers d'hébergement transitoire. Le financement sera accordé au chapitre des immobilisations portant sur des mesures d'efficacité, de santé et de sécurité et de conservation d'énergie.
- Le montant de 3,5 millions de dollars en 2005-2006 et 2006-2007 et le montant annuel de 1,4 million de dollars à partir de 2007-2008 pour aider les organismes de services aux femmes comme les refuges et les foyers d'hébergement transitoire à améliorer leur capacité fonctionnelle.

- Le programme de logements sociaux offre des logements sûrs et abordables à de nombreuses victimes de violence familiale. Le montant de 500 000 \$ sera accordé pour la formation des fournisseurs de logements sociaux comme des sociétés de logement à but non lucratif, des fournisseurs de services municipaux et des centres d'accès afin de leur permettre de perfectionner leurs compétences et de résoudre ainsi les problèmes auxquels les femmes agressées font face.
- Un financement qui passera à 2 millions de dollars par année d'ici à 2007-2008 au chapitre d'un nouveau programme de formation pilote visant à aider les femmes victimes de violence à réussir au sein de la population active et à devenir économiquement autonomes. Les critères de ce programme seront conçus par la DGCFO en consultation avec des intervenants clés.
- Dans le cadre des efforts continus déployés pour améliorer les services destinés aux femmes victimes de violence et à leurs enfants, le gouvernement est en train de revoir la Ligne secours pour les femmes victimes de violence et les lignes secours régionales francophones.
- Le programme de services d'interprétation permet aux fournisseurs de services d'aider les victimes de violence familiale qui ne parlent pas bien l'anglais. Des interprètes aident les victimes à avoir accès aux refuges, aux services sociaux, aux soins de santé, aux services juridiques et aux tribunaux. Par le passé, le programme était financé en vertu d'un programme de subventions à durée limitée. Comme suite à un examen, le financement des services d'interprétation, de 2,2 millions de dollars, sera annualisé à partir de 2006-2007, afin d'accorder une plus grande stabilité à ces services vitaux.
- Toute une série d'intervenants ont exprimé des inquiétudes concernant les questions liées à la politique de priorité spéciale de la Loi sur la réforme du logement social. Cette politique accorde un accès prioritaire aux logements sociaux pour les victimes de violence familiale. Le ministère des Affaires municipales et du Logement a constitué un groupe de travail, en novembre 2004, comprenant des gestionnaires des services municipaux, des organismes de lutte contre la violence familiale, des organismes de fournisseurs de services et de locataires, un réseau de centres d'accès, la DGCFO, le ministère des Services sociaux et communautaires et le ministère du Procureur général. Ce groupe de travail formulera des recommandations sur les changements en matière de réglementation qui permettront de renforcer la protection accordée aux victimes de violence et de faciliter la mise en œuvre de la politique.

- Les comités de coordination des services communautaires d'aide aux victimes de violence familiale offriront d'importants services de coordination au niveau local. Un financement stable de 2,4 millions de dollars sur trois ans, destiné aux anciens et nouveaux comités, permettra d'améliorer la coordination des programmes et services.
- Dans le cadre de son plan de réforme du système de protection de l'enfance, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse collabore avec les 53 sociétés d'aide à l'enfance de la province pour qu'elles parviennent à mieux adapter leur intervention aux besoins individuels de chaque famille. Le nouveau modèle proposé prévoit un plus grand soutien accordé aux enfants et aux familles qui ont été victimes de violence familiale. Il permet également d'adopter un mode d'intervention plus souple pour que les enfants qui ont été victimes ou témoins de violence bénéficient d'une aide qui tienne mieux compte de leurs besoins.
- Par le biais des rapports des hôpitaux, l'Ontario effectue un suivi sur l'utilisation des lignes directrices de pratique clinique qui ont été conçues pour aider les fournisseurs de soins de santé des services d'urgence à satisfaire comme il se doit aux besoins immédiats des victimes de violence familiale et d'agression sexuelle.
- Par l'entremise du Conseil ontarien des services de santé pour les femmes, on est en train d'effectuer, dans divers cadres de prestation des services de santé, une étude de grande envergure pour évaluer l'efficacité du dépistage universel de la violence, comparé à aucun dépistage, sur les résultats comme la prévention de la récurrence en matière de violence et l'amélioration de la qualité de vie. Le projet prendra fin en hiver 2007 et une formation sur le suivi des professionnels de la santé sera offerte afin de diffuser les résultats de l'étude.
- Les fournisseurs du programme Ontario au travail suivent une formation pour aider le personnel du programme à mieux réagir en cas de situation de violence familiale. Le programme de formation a été élaboré par les projets éducatifs de prévention de la violence contre les femmes, en collaboration avec l'Association des services sociaux des municipalités de l'Ontario. Il incluait les commentaires d'experts de la lutte contre la violence faite aux femmes et du personnel du programme Ontario au travail. La formation offre au personnel du programme Ontario au travail les connaissances et la sensibilité accrues nécessaires pour offrir un soutien adéquat aux femmes victimes de violence et à leurs enfants.



- La violence sexuelle est souvent une des formes de violence dont les femmes sont victimes dans le cadre de relations intimes. Il est possible que ces femmes demandent une aide aux centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel. Le financement de ces centres a augmenté de 1,9 million de dollars, dès maintenant. Ceci se traduit par une augmentation de huit pour cent du financement accordé à 36 centres, par l'octroi d'un financement égal aux centres francophones et par l'amélioration de l'accès aux services en français. Il s'agit de la première augmentation du financement en 13 ans.

#### 4. DÉPISTER LES FEMMES ET LES ENFANTS À RISQUE ET INTERVENIR RAPIDEMENT

Le gouvernement consacrera 5,9 millions de dollars sur une période de quatre ans à des activités de formation, des recherches et des conférences dans les secteurs clés, dans le but de prévenir la violence familiale.

- La formation mettra l'accent sur l'intervention et les mesures rapides. Les professionnels et les fournisseurs de services de toute une série de secteurs comme ceux de la santé, de l'éducation et de la justice, de même que les voisins, les amis et les familles qui risquent d'avoir des contacts avec des femmes victimes de violence lorsque le dépistage et l'intervention précoces sont vitaux, suivront une formation pour être en mesure de déceler les signes avant-coureurs de violence et d'offrir une intervention, des renseignements et des mécanismes de soutien appropriés.
- Des groupes consultatifs de spécialistes en formation élaboreront et/ou promouvront du matériel didactique de base destiné aux travailleurs de première ligne, aux professionnels, aux voisins, aux amis et aux familles, pour les aider à déceler les premiers signes de violence.
- Des programmes de formation répondront aux besoins spéciaux des personnes handicapées et âgées, des groupes ethno-culturels et raciaux, des collectivités rurales, agricoles et du Nord et des communautés autochtone et francophone.
- L'Ontario organisera une conférence provinciale en novembre 2005 et invitera des dirigeants communautaires, des spécialistes et des fournisseurs de services à se pencher sur le problème de la violence familiale.
- Toute une série de partenaires provenant du monde des affaires, des organismes éducatifs et communautaires, et d'autres intervenants, participeront à cette campagne. Ils assureront des activités et appuieront la campagne dans leur secteur.

## 5. CHANGER LES ATTITUDES POUR PRÉVENIR LES ACTES DE VIOLENCE

Le gouvernement lancera une campagne de sensibilisation du public et de prévention de la violence familiale qui durera quatre ans et qui sera dotée d'un budget de 4,9 millions de dollars. Cette campagne mobilisera les Ontariennes et les Ontariens en les invitant à jouer un rôle actif dans la lutte pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles.

- Une campagne d'éducation du public, à haut profil, cible les garçons et les filles âgés de huit à 14 ans et les adultes qui les influencent. La préadolescence et le début de l'adolescence ont été identifiés comme un moment crucial pour l'émergence des tendances à la violence et à la victimisation. Cette campagne mettra l'accent sur la promotion de relations saines et égalitaires et la prévention de la violence. Elle visera à mobiliser les communautés de toute la province et à les pousser à briser le cercle vicieux de la violence.
- Toute une série de partenaires provenant du monde des affaires, des organismes éducatifs et communautaires, et d'autres intervenants, participeront à cette campagne. Ils assureront des activités et appuieront la campagne dans leur secteur.
- Des initiatives ciblées et continues permettront de satisfaire aux besoins spéciaux des personnes handicapées et âgées, des groupes ethno-culturels et raciaux, des collectivités rurales, agricoles et du Nord et des communautés autochtone et francophone.
- On concevra toute une série d'outils pour les écoles et les lieux de travail. Des renseignements sur l'établissement de relations saines, les signes avant-coureurs de violence familiale et les services d'aide cibleront les jeunes et les adultes qui les influencent.


## 6. RENFORCER L'INTERVENTION DU SYSTÈME JUDICIAIRE

Le gouvernement continue d'améliorer le système de justice pénale et le droit de la famille afin de mieux protéger les femmes et les enfants contre la violence familiale et d'assurer une prestation homogène des services offerts par le système judiciaire.

- Une réunion inaugurale des Procureurs généraux et des Ministres délégués à la Condition féminine des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sera organisée, afin de discuter des grandes questions portant sur les améliorations à apporter à l'intervention du système judiciaire auprès des femmes victimes de violence familiale.
- Révision de la Loi portant réforme du droit de l'enfance et proposition de modifications obligeant les tribunaux à tenir compte du problème de violence familiale lorsqu'il leur faut rendre des ordonnances concernant la garde des enfants et le droit de visite.
- Évaluation des tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale et améliorations fondées sur les résultats. Il s'agira notamment d'examiner l'expérience des femmes de diverses communautés. Les intervenants pourront participer à l'évaluation. Il s'agira d'un processus exhaustif qui devrait prendre fin d'ici au printemps 2006.
- Examen de l'efficacité du Programme d'intervention auprès des partenaires violents et étude de la façon dont il parvient à changer les attitudes sur la violence familiale dans le cadre du programme de tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale.
- Octroi d'un financement annuel de 1,4 million de dollars à compter de 2005-2006 aux 68 Programmes d'intervention auprès des partenaires violents de toute la province, afin d'améliorer le programme et en particulier de renforcer le volet de soutien aux victimes.
- L'accès au système judiciaire sera amélioré de la façon suivante :
  - o Collaboration avec le gouvernement fédéral pour accroître le financement de l'aide juridique en matière civile et de droit de la famille.
  - o Collaboration avec les intervenants pour examiner d'autres modèles permettant de mieux soutenir les femmes victimes de violence dans le cadre de conflits liés au droit de la famille.

- o Utilisation des publications communautaires d'éducation juridique afin de mieux sensibiliser le public au droit de la famille, à la violence familiale et aux droits civils.
  - o Encouragement donné au gouvernement fédéral pour qu'il modifie le Code criminel afin d'exiger l'inversion de la charge de la preuve en cas de cautionnement et pour qu'il préserve les concepts de garde des enfants et du droit de visite lors de toute modification apportée à la Loi sur le divorce.
- Compte tenu des consultations avec les partenaires du système judiciaire et les partenaires communautaires, on améliorera les recours civils des femmes victimes de violence, en améliorant notamment les ordonnances d'interdiction de communiquer et leur exécution en cas de violation. On concevra des clauses normalisées pour les ordonnances d'interdiction de communiquer, afin d'assurer l'homogénéité de la pratique dans toute la province.
- On continuera de financer à raison de 300 000 \$ par année la Barbra Schlifer Commemorative Clinic, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005, afin de lui permettre de poursuivre les travaux des services juridiques spécialisés destinés aux femmes victimes de violence, soit un projet qui existe depuis cinq ans et qui a prouvé son efficacité en matière d'aide offerte aux femmes victimes de violence qui sont confrontées à des problèmes juridiques complexes.
- Meilleure coordination entre les tribunaux de la famille et les tribunaux criminels grâce aux mesures suivantes :
  - o Examen des moyens d'améliorer les communications entre les deux types de tribunaux.
  - o Conception d'un protocole visant à améliorer les communications.
  - o Financement d'un symposium dans le cadre duquel on examinera différents modèles d'intégration des services et de partage des renseignements, y compris ceux de Boston et de San Diego.
  - o Discussion avec le barreau sur la possibilité de créer un programme d'éducation juridique continue pour les barreaux criminel et de la famille, afin d'expliquer aux avocats comment chaque système traite des problèmes de violence familiale, de cerner les problèmes qui se recoupent et de déterminer comment les systèmes pourraient mieux collaborer pour offrir un soutien aux victimes.

- Les programmes pilotes actuels qui visent la sécurité des victimes dans le processus de mise en liberté sous caution ont été évalués à Perth, Hamilton et Sudbury. Six nouveaux sites ont été ajoutés et une autre évaluation sera effectuée.
- On accordera un financement sur une période de trois ans à l'Institut national de la magistrature pour qu'il puisse offrir des programmes d'éducation en fonction des aptitudes et des outils pratiques pour aider les juges de l'Ontario à prendre des décisions sur les affaires judiciaires de violence contre les femmes.
- Une formation spéciale sur la violence familiale sera offerte et un mécanisme sera conçu pour dispenser une formation aux procureurs de la Couronne à temps partiel, afin de les aider à poursuivre les affaires avec efficacité.
- Les mises à l'essai pilotes de l'outil d'Évaluation du risque de violence familiale en Ontario (ERVFO) ont commencé en janvier 2005 dans la région de North Bay et à Ottawa, en collaboration avec la police, les procureurs de la Couronne et d'autres intervenants du système judiciaire afin de déceler et d'évaluer les risques dans les situations de violence. L'outil sera testé en français et en anglais dans les deux collectivités. Compte tenu de l'évaluation de ces projets pilotes à la fin d'une année, on décidera quand introduire cet outil dans toute la province.
- Le modèle d'intervention de la police en cas de violence familiale est évalué par les services de police de toute la province, pour veiller à ce que les politiques et modalités soient bien mises en œuvre et à ce qu'on effectue les améliorations qui s'imposent.
- L'impact sur les victimes des infractions mixtes sera atténué grâce au renforcement des politiques et aux programmes de formation des services de police portant sur ces politiques. Une ébauche d'outil de soutien a été conçue et est en cours d'étude par des experts professionnels et communautaires en matière de violence familiale.
- On identifiera des solutions et on les mettra en œuvre pour améliorer le temps nécessaire pour signaler les ordonnances de probation et les condamnations au Centre d'information de la police canadienne (CIPC).
- On effectuera une étude technique des systèmes de surveillance électronique et une étude documentaire à ce sujet, afin d'évaluer l'effet sur les personnes qui ont commis des actes d'agression envers leur partenaire.

- 
- On évaluera et améliorera les programmes qui servent les femmes emprisonnées qui ont été victimes d'agression physique ou sexuelle.
  - On introduira un meilleur système de gestion des appels téléphoniques des agresseurs pour surveiller les appels donnés par des prisonniers, afin d'empêcher les contrevenants de harceler ou de menacer les femmes victimes de violence au téléphone, pendant leur détention.

## 7. AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES EN FRANÇAIS

Aux termes de la *Loi sur les services en français*, l'accès aux programmes et services en français sera amélioré au sein de tous les volets du Plan d'action contre la violence familiale, y compris ceux d'éducation du public et de prévention, d'intervention rapide, de soutien communautaire et d'intervention du système judiciaire. Les ministères présenteront des rapports sur l'amélioration de l'accès aux programmes et services en français de prévention de la violence contre les femmes. Voici quelques exemples d'initiatives.

- On concevra un plan stratégique de services en français pour s'attaquer à des priorités clés en matière de services et pour pallier les lacunes en la matière, au cours des trois à cinq prochaines années. En tant que première mesure, on a augmenté le financement de tous les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de huit pour cent, et on a accordé un financement supplémentaire aux centres francophones pour qu'ils améliorent les services offerts aux femmes francophones.
- On tiendra compte des besoins des communautés francophones dans le cadre de la planification régionale en matière de services.
- Le niveau de financement accordé aux centres francophones d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel augmentera pour se situer à un niveau comparable à celui des autres centres de ce type, à compter de 2004-2005. Les services en français de lutte contre l'agression sexuelle seront conçus et/ou améliorés dans d'autres collectivités, en consultation avec les intervenants locaux et provinciaux.
- L'efficacité des services offerts par les centres bilingues d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel sera examinée pour veiller à ce que les services offerts soient responsables. La composante française d'un centre bilingue d'aide aux victimes d'agression sexuelle sera réaffectée à l'élaboration de services francophones, le cas échéant.
- Un examen des lignes secours en français sera effectué afin d'améliorer ces services.
- Un volet francophone de la campagne d'éducation du public ciblera les communautés francophones.
- La formation des professionnels de langue française sera financée afin d'améliorer la prestation de services aux Francophones.



- Un programme de formation pilote visant à aider les femmes victimes de violence familiale à réussir au sein du marché du travail et à devenir autonomes sera offert en français, par l'entremise d'organismes de langue française.
- L'outil d'Évaluation du risque de violence familiale en Ontario (ERVFO) sera introduit sous forme de projet pilote en français.
- Compte tenu de la nature polyvalente des organismes francophones de lutte contre la violence familiale, on élaborera des stratégies pour tenir compte des préoccupations communautaires portant sur le fardeau administratif causé par la préparation de rapports pour plusieurs ministères.
- La satisfaction des besoins de la communauté francophone sera identifiée comme un objectif, assorti d'indicateurs de rendement, dans le contexte de l'administration des programmes actuels et/ou dans le cadre de l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux programmes et services concernant la prévention de la violence familiale, en consultation avec des intervenants responsables de la prévention de la violence familiale.
- On concevra des mesures du rendement pour la présentation de rapports sur l'amélioration de l'accès aux programmes et services en français de lutte contre la violence familiale.

Veillez visiter notre site Web à : [www.ontariowomensdirectorate.gov.on.ca](http://www.ontariowomensdirectorate.gov.on.ca) pour connaître les activités continues de la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario et pour transmettre toute question que vous souhaitez poser sur notre Plan d'action contre la violence familiale.